



# La Covid-19 Impact sur les PEC en ville

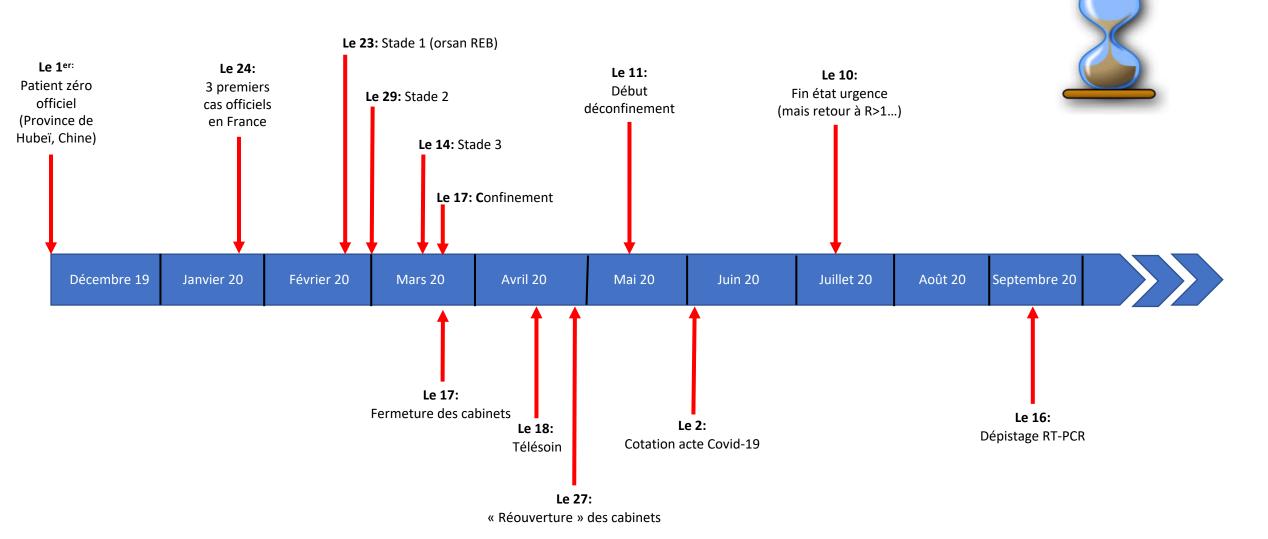
Soirée AKCR du lundi 5 octobre 2020 Nicolas NOËL, M-K







## Rappel de la Chronologie



#### Arbre décisionnel de PEC avant le 14 mars

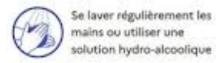


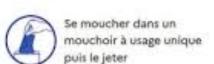
Activité « normale »
Pas de mesure restrictive

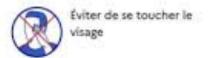
Consignes d'hygiène renforcées (mesures barrières, SHA)

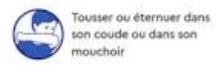
Recommandation masques chirurgicaux (premières dotations stock d'état le 2 mars), FFP2, EPI pour cas suspects ou infection respiratoire

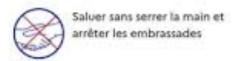
Rôle de veille sanitaire devant cas suspects (Appel SAMU)

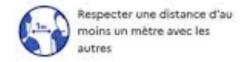




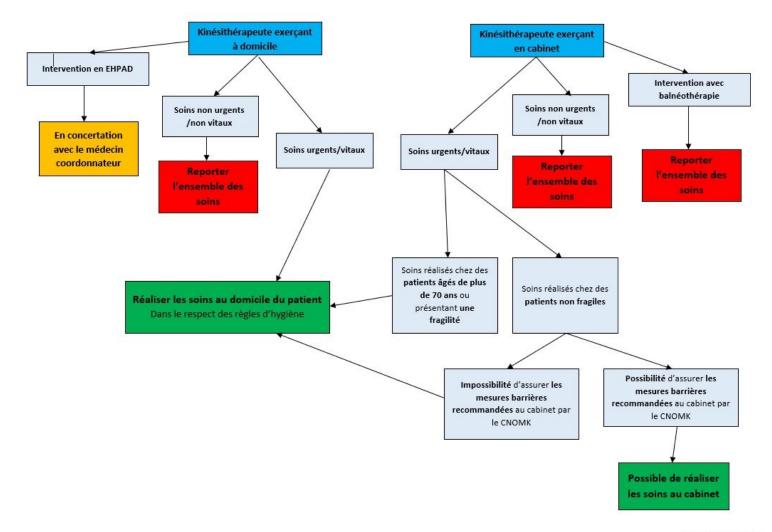








#### Arbre décisionnel de PEC entre le 14 et le 17 mars 2020





#### Arbre décisionnel de PEC entre le 17mars et le 27 avril 2020

#### FERMETURE CABINETS



#### ARRÊT DES SOINS

Kinésithérapeutes: fermer votre cabinet, c'est aussi vous mettre à la disposition des patients à domicile

Pendant la crise, **assurez la continuité des soins urgents**, contribuez à limiter les hospitalisations pour libérer des lits.





Séances de kinésithérapie en cabinet

Soins en Ehpad, sauf pour des soins vitaux ou non reportables, en concertation avec le médecin coordonnateur

Visites à domicile pour des soins non urgents et non vitaux qu'il est possible de différer



#### POURSUIVRE DANS LE RESPECT STRICT DES MESURES BARRIERE



Il est important de pouvoir rester disponible pour:

- Accueillir des nouveaux patients
- Garder le contact avec les patients en cours : prendre des nouvelles, s'assurer que les exercices d'auto-rééducation sont bien réalisés, s'informer d'éventuelles évolutions de l'état fonctionnel
- Répondre aux réquisitions ou aux sollicitations (ARS, hôpitaux, PRADO sur des sorties anticipées, etc.).



#### Assurer les soins à domicile

Pour les patients vulnérables pour lesquels l'arrêt des soins risquerait d'entraîner une aggravation majeure :

- Les personnes atteintes de pathologies chroniques nécessitant de la kinésithérapie de désencombrement (par exemple mucoviscidose, dyskinésies ciliaires primitives, BPCO...)
- Les personnes atteintes de pathologies chroniques en risque de perte d'autonomie
- · Les patients polyhandicapés
- Les personnes âgées dépendantes, etc.



Poursuivre les soins dans les établissements

Hôpitaux, cliniques privées, SSR...



#### Une interrogation?

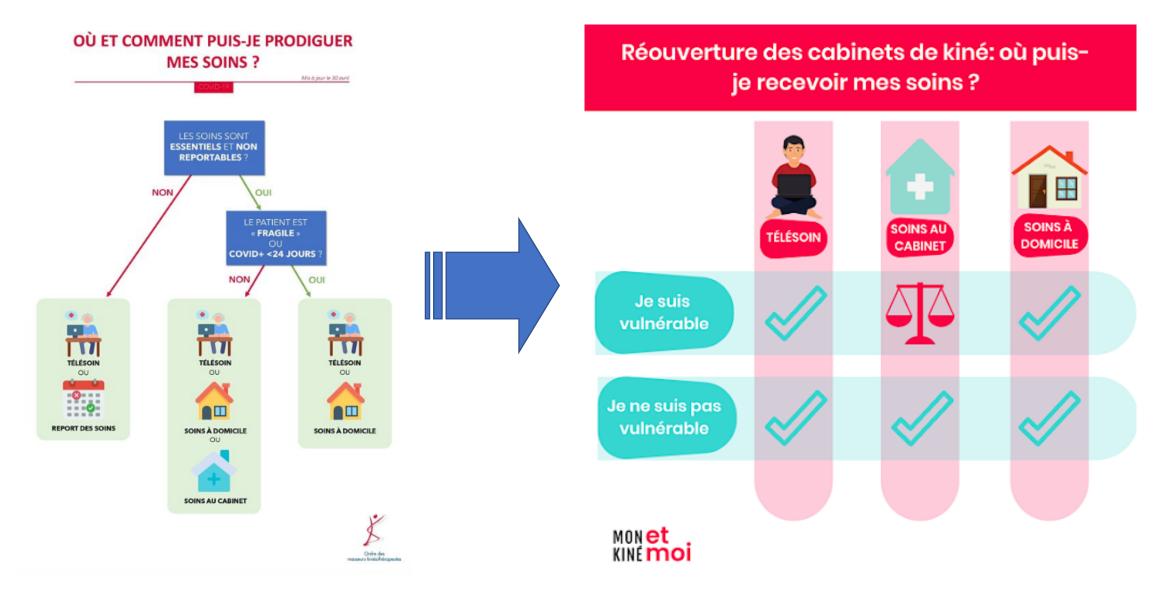
En cas d'interrogations, nous vous invitons à consulter régulièrement la FAQ du site internet du CNOMK disponible à cette adresse :

http://www.ordremk.fr/covid-19questions-frequentes-deskinesitherapeutes/



Depuis le 18 Avril 2020

## Arbre décisionnel de PEC depuis le 27 avril 2020



## Notion d'acte prioritaire non reportable



06.03.85.96.28

COVID 19

PARIS, le 23 mars 2020

Communiqué de Presse Définition d'un acte prioritaire non reportable

Définition : Un acte prioritaire et non reportable en Masso-Kinésithérapie est un acte qui, par son absence de réalisation, risque d'entraîner une hospitalisation ou une perte de chance irréversible pour le patient sur sa récupération fonctionnelle définitive et/ou sur l'entretien de ces capacités fonctionnelles qui pourrait avoir une incidence sur le pronostic vital ou l'espérance de vie, et cela même si des soins de rééducation étaient réalisés ultérieurement.

Un acte prioritaire et non reportable doit toujours être réalisé dans le respect de la sécurité du patient en considérant que le bénéfice obtenu par la réalisation de cet acte est supérieur aux risques encourus par le patient, dans le cadre de la réalisation du soin et pour accéder à ce soin.

## Mesures générales de PEC à domicile pendant le confinement

Se considérer et considérer que tout patient est potentiellement infecté, et donc contagieux

Matériel de protection nécessaire aux soins à domicile Informer le patient du risque potentiel lié à ma visite à domicile

Organisation de la tournée (asymptomatiques, suspects, covid+)

Privilégier les techniques de rééducation actives ou auto-passives

Limiter le contact avec tout objet et/ou l'utilisation de matériel partagé

Mais probablement en période post confinement aussi...

## EPI et mesures d'hygiènes à domicile



Savoir si patient ou proches ont des symptômes

Lavage des mains +++ SHA Masque chirurgical ou FFP2 Gants en nitrile ou vinyle Tenue de travail quotidienne lavée à 60°pdt 30'

Se faire ouvrir la porte

Patient doit se frictionner les mains à la SHA

Distance minimale d'un mètre avec le patient

Éviter de s'asseoir

Détergent désinfectant virucide répondant à la norme FN 14476





Vêtements dédiés à la tournée



Gants et lavage des mains avant et après les soins



Masque



Désinfection de la voiture, du smartphone et des lunettes de vue en fin de tournée



Lavage des vêtements et douche de retour chez soi



A faire, à porter en plus:

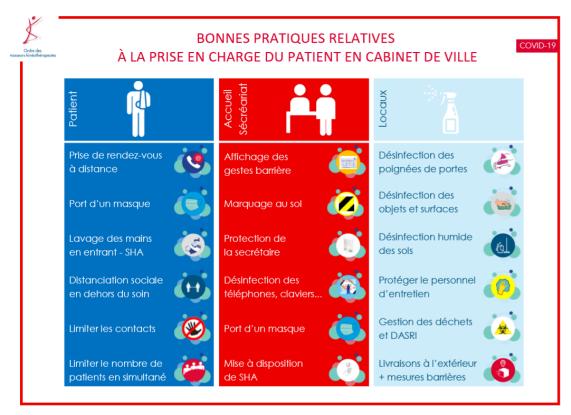
Masque FFP2
Charlotte
Lunettes ou visière de protection
Surblouse imperméable UU
A défaut: blouse en tissu à laisser chez patient
Sur-chaussures

Masque chirurgical pour le patient si possible

Aération avant/après séance

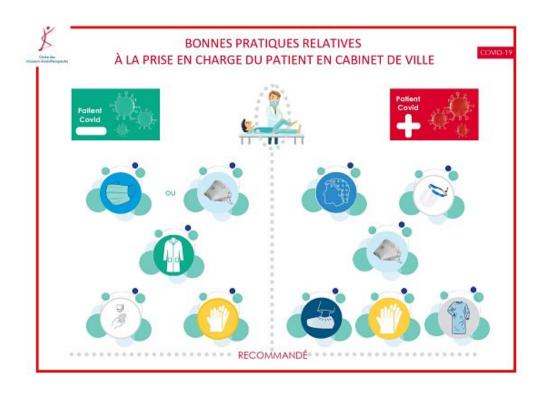
Elimination dans 1 ou 2 sacs poubelles (stocker 24 h)

#### Conditions de réouverture des cabinets



#### Mais aussi:

aérer la pièce
Un seul accompagnant toléré
Gestion du nombre de personne en salle d'attente
Eliminer objets non nécessaires (revues, jouets,...)
Mesures toilettes communs (contrôler accès et hygiène mains)



#### En cas de forte chaleur:

Ventilateurs contre-indiqués dans espaces collectifs
Privilégier l'aération naturelle (ouverture fenêtres 15'
régulièrement dès que T° Ext< T° Int)
Climatisation avec filtre HEPA, maintenance accrue et AN

## Cas possible, confirmé, contact à risque: CAT pour le MK

Le Haut Conseil de la Santé Publique estime que les définitions de « personne contact » ne s'appliquent pas à l'évaluation des contacts à risque d'un professionnel de santé survenus dans un contexte de soins.



Coronavirus (COVID-19)

ests et mesures d'évicti	on pour les profession	onnels e	n ES/EMS		
	Mesures initiales				Levée Eviction
CAT immédiate		Résultat Test		CAT suite résultat du test	seree answer
Cas possible (symptomatique)	Eviction* et test RT-PCR	PCR+	Cas confirmé	Maintien éviction	7 jours après le début des symptômes (reprise du travail le 8ème jour
					si disparition fièvre et amélioration état respiratoire depuis au moins 48h)
					Et respect des mesures barrière renforcées pendant les 7 jours suivants
		PCR-	Cas non exclu	2nd test RT-PCR, maintien éviction dans attente (sauf situation exceptionnelle)	Si 2ème test positif, maintien éviction et levée selon critères supra
					Si 2ème test négatif et DDS de moins de 7 jours, levée éviction avec respect
					strict des mesures hygiène et distanciation physique
					Si 2ème test négatif et DDS de plus de 7 jours, maintien éviction jusqu'à 48h
					après disparition fièvre et amélioration état respiratoire
Cas possible (symptomatique) immunodéprimé	Eviction* et test RT-PCR	PCR+	Cas confirmé	Maintien éviction	9 jours après le début des symptômes (reprise du travail le 10ème jour
					si disparition fièvre et amélioration état respiratoire depuis au moins 48h)
					Et respect des mesures barrière renforcées pendant les 14 jours suivants
		PCR-	Cas non exclu	2nd test RT-PCR, maintien éviction dans attente (sauf situation exceptionnelle)	Si 2ème test positif, maintien éviction et levée selon critères supra
					Si 2ème test négatif et DDS de moins de 7 jours, levée éviction avec respec
					strict des mesures hygiène et distanciation physique
					Si 2ème test négatif et DDS de plus de 7 jours, maintien éviction jusqu'à 48
					après disparition fièvre et amélioration état respiratoire
Cas confirmé		PCR+	Cas confirmé	-	7 jours après la date du prélèvement (reprise du travail le 8ème jour)
asymptomatique	Eviction*				Et respect des mesures barrière renforcées pendant les 7 jours suivants
détecté suite contact-					Si personnel non remplaçable, possibilité dégradée de maintien en poste ave
tracing ou dépistage)					renforcement mesures précaution et hygiène
Cas confirmé					9 jours après la date du prélèvement (reprise du travail le 10ème jour)
asymptomatique	Eviction*	PCR+	Cas confirmé		Et respect des mesures barrière renforcées pendant les 14 jours suivants
détecté suite contact-					Si personnel non remplaçable, possibilité dégradée de maintien en poste ave
tracing ou dépistage)					renforcement mesures précaution et hygiène
immunodéprimé					
	Eviction non systématique				Si apparition de symptômes, cf. CAT "cas possible" supra
ontact à risque** d'un					Si doute sur possibilité du soignant à respecter mesures barrière dans
cas confirmé (cas					ES/EMS, éviction selon les mêmes conditions que la population générale
ymptomatique ou non, contact dans le cadre professionnel ou non)					Si maintien en poste, autosurveillance symptômes, test RT-PCR entre J5 et
					du dernier contact (et au maximum à 7 jours du premier contact si celui-ci a
					persisté) et mesures strictes hygiène et distanciation physique

#### En résumé le M-K s'isole:

Si cas possible symptomatique, ou cas confirmé asymptomatique

Après contact à risque si doute sur sa possibilité à respecter les mesures barrières pour éviter la contamination des patients et autres professionnels de l'établissement (éviction dans les mêmes conditions que les contacts en population générale)

#### Qu'est-ce qui est considéré comme un contact à risque pour le professionnel de santé ?

Contact avec un patient porteur du SARS-CoV-2 si le soignant OU le patient ne porte pas de masque à usage médical.

Réalisation sans masque FFP2 de gestes à risque d'aérosolisation (intubation, kinésithérapie respiratoire) à un patient atteint de Covid-19

Contact prolongé (plus de 15' dans un espace confiné) avec un soignant porteur du SARS-CoV-2 sans masque à usage médical

## Covid-19: des contraintes oui, mais pas que!

#### MODIFICATIONS DES DEROGATIONS D'EXERCICE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

MESURE	DATE LIMITE	
Possibilité de déroger à la <b>règle de</b> <b>proximité</b> pour la <b>facturation</b> d'un déplacement à <b>domicile</b>	Prolongation jusqu'au 30 octobre 2020	
Possibilité de faire un suivi à domicile sans mention « à domicile » sur la prescription	Prolongation jusqu'au 30 octobre 2020	
Cotation dérogatoire pour rééducation de déficiences respiratoires, locomotrices et neurologiques post-COVID	Prévu jusqu'au 10 janvier 2021	
- AMK 20 pour une séance de 30 min		
- AMK 28 pour une séance de 60 min		
<u>Télésoin</u> en kinésithérapie	Prévu jusqu'au 30 octobre 2020	
Cotation TLL pour les kinésithérapeutes qui accompagnent la consultation d'un médecin dans un centre ambulatoire dédié au COVID	Prévu jusqu'au 30 octobre 2020  Cotation pouvant être facturée rétroactivement à compter du 20 mars 2020	

#### Mais aussi:

Prolongation des ALD de 6 mois

Mesures économiques (IJ, FDS, pertes activités, report échéances ...)

Création acte covid 19





### Le Télésoin: à prendre ou à laisser?





La pertinence du recours au télésoin est déterminée par le masseur-kinésithérapeute

Certains actes uniquement (annexe JO du 18/04/2020)

A l'exclusion des bilans initiaux et renouvellement de bilans et pour des patients ayant déjà bénéficiés d'un premier soin en présence

Pour les mineurs un parent ou un majeur autorisé est nécessaire et en cas de perte d'autonomie, un aidant est requis

Vidéo transmission (obligatoire depuis le 10 juillet) via des plateformes de santé sécurisées (MonSisra,...) ou d'applications grand public (whatsapp, zoom, skype,... tolérés)

PEC 100% CPAM (exo 3)



mesure barrière par excellence

Permet une surveillance et une évaluation régulière

Améliore la motivation et observance du traitement

limite la perte de chance

Réduit les risques de séquelles fonctionnelles



Frein à la relation thérapeutique (pas d'auscultation, de touché)

Accessibilité aux consultations 2.0 (smartphone, pc, connexion,...)

Trop peu utilisé ou trop peu de traçabilité (3256 consultations/ 9500 MK en ARA du 20 avril au 3 mai)



## M-K libéraux: bilans et perspectives...



Mise en retrait d'un trop grand nombre de MK

Mise en retrait des patients

Relation thérapeutique difficile

Absent dans les médias

Peu sollicité par la réserve sanitaire

Organisation des soins

Impact économique

•••



Création de liste de MK (ordre, URPS, ARS)

Beaucoup de MK inscrits sur la réserve sanitaire

Mobilisation pour EPI (CPAM, ordre, URPS, ARS)

Mise en ligne de nombreux tutoriels

Télésoin

Création acte covid 19

Appropriation des règles d'hygiène

Mesures administratives et économiques

RT PCR

•••



Apprendre à nous rendre indispensable dans le système de santé

MEP protocole de continuité de soins

Faire évoluer nos techniques de soins dans un contexte épidémique

Pérenniser le télésoin et acte covid 19

•••

Merci de votre attention.

#### Références

http://www.college-mk.org/wpcontent/uploads/2020/04/373 reponse rapide covid19 mk 15-04-20 v4 vmssr.pdf

http://www.arbam.fr/ARBAM-Recommandations-PEC-POST-covid-19.pdf

http://www.college-mk.org/communique-de-presse-acte-prioritaire-non-reportable/

 $\underline{\text{https://urps-mk-ara.org/wp-content/uploads/2020/04/conduite-a-tenir-pec-patient-standard-a-domicile-en-periode-post-confinement.pdf}$ 

 $\frac{\text{https://urps-mk-ara.org/wp-content/uploads/2020/04/conduite-a-tenir-pour-la-pec-kine-post-covid-19-.pdf}$ 

https://solidarites-

sante.gouv.fr/IMG/pdf/consignes professionnels sante patients handicapes covid-19.pdf

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/consignes-hygiene-cabinets-ville-covid19.pdf

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-

19 fiche organisation cabinet ville deconfinement.pdf

https://www.ffmkr.org/ upload/ressources/actualites/zoom sur/courrier o. ve ran rouvertur e ehpad.pdf

https://toute-la.veille-acteurs-sante.fr/files/2020/04/CDP-URGENCE-EHPAD-E.MACRON-.pdf

https://www.ffmkr.org/ upload/ressources/telechargements/courrier e. macron.pdf

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19-aeration-ventilation-climatisation.pdf

https://cpias-occitanie.fr/wp-content/uploads/2020/05/Covid-19 syst%C3%A8mes-detraitement-dair.pdfhttps://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19 fiche canicule pour ps.pdf

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-

19\_fiche\_organisation\_cabinet\_ville\_deconfinement.pdf

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19-aeration-ventilation-climatisation.pdf

http://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2020/09/covid-19-avis-hscp-mesure-deviction-desprofessionnels-de-sante.pdf

http://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2020/09/cp\_kinesitherapeutes-tests-pcr.pdf

 $\underline{\text{https://urps-mk-ara.org/wp-content/uploads/2020/06/cpias-fiche-balneotherapie-urps-mk-ara.pdf}}$ 

https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2020-06/Fiche%20r%C3%A9gionale%20d%20accompagnement%20clim%20ventil.pdf

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\_grand\_public.pdf

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\_personne\_contact.pdf

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche test positif.pdf

https://www.urpsmk.fr/data/doc-413/20200422/19400 1.pdf

 $\underline{\text{https://www.ffmkr.org/actualites/nos-actualites/22-avr-2020-tout-savoir-sur-letelesoin\#arrete}$ 

 $\frac{\text{https://urps-mk-ara.org/wp-content/uploads/2020/05/fiche-cpias-aide-au-choix-de-produit.pdf}{}$ 

http://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2020/06/guide-exercice-en-cabinet-de-ville 06-2020.pdf

https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=817

https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/covid-19-agissons-pour-limiter-la-propagationdu-coronavirus

http://cotesdarmor.ordremk.fr/files/2020/04/slider-infographie-hygiene-cabinet.jpg

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=6jSpA0cWPxkOQ3AuvS7vvBqAan03mhLJC5z3cVMEAsc=

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042331277

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041807257/

https://urps-mk-ara.org/wp-content/uploads/2020/07/kinesitherapie-respiratoire-aerosoltherapie-patient-standard-cabinet-urps-mk-ara-cpias.pdf

 $\underline{www.ordremk.fr/actualites/patients/reouverture-des-cabinets-de-kinesitherapie-patients-ce-\underline{que-vous-devez-savoir/}$ 

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038821260?r=IeY7CEYYog

#### Crédits photos et illustrations

http://www.ordremk.fr/actualites/kines/covid-19-restons-mobilises-pour-prevenir-une-deuxieme-vague/

 $\frac{http://www.ordremk.fr/actualites/kines/reprise-progressive-des-soins-encabinet-precisions-et-aide-a-la-decision/$ 

http://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2020/03/presentation-arreter-poursuivre.pdf

https://unsplash.com/photos/ignxm3E1Rg4

https://www.shutterstock.com/fr/image-vector/broken-link-disconnect-chain-isolated-element-1453091660

https://www.istockphoto.com/fr/vectoriel/covid-19-ou-corona-virus-un-nouveau-type-de-virus-corona-de-dessin-anim%C3%A9-en-2019-gm1208353922-349233937

https://fr.freepik.com/vecteurs-libre/arreter-concept-coronavirus 7611179.htm

https://www.leparisien.fr/societe/coronavirus-on-peut-desormais-acheter-des-masques-en-pharmacie-26-04-2020-8305944.php

https://www.houdart.org/la-telesante-est-etendue-aux-pharmaciens-et-aux-auxiliaires-medicaux/

http://allier.ordremk.fr/2020/03/16/prise-en-charge-ou-pas-arbredecisionnel/?home

https://fr.freepik.com/vecteurs-premium/super-doctor-hero-portant-kit-epi-pour-lutter-contre-coronavirus-covid-19 8786834.htm